

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 4385)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

Alinéa 4

Compléter cet alinéa par les mots :

et sont ajoutés les mots : « du présent code »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination